



«Les discussions commenceront début avril en lien avec les travaux du Conseil d'orientation des retraites»

«Nous prendrons tout le temps nécessaire pour dialoguer pour que les positions de chacun soient parfaitement comprises, pour que les Français soient clairement informés des enjeux et des solutions»

Nicolas Sarkozy - Paris 15 février 2010 - Sommet social

CHRONOLOGIE

● 1er Avril 2009 : Le Conseil des Ministres adopte le projet de loi sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique. Sous couvert d'un «renforcement de la culture de négociation» (Communiqué du Conseil des Ministres du 1er Avril 2009), grâce à l'ouverture «d'une nouvelle ère de démocratie sociale dans la fonction publique», ce projet de loi tend à assouplir les conditions de validité d'un accord signé au sein des fonctions publiques, à remettre en cause le paritarisme comme mode de gestion des fonctions publiques, notamment par l'amointrissement de la place et du rôle des commissions administratives paritaires.

● 25 Janvier 2010 : Lors de l'émission «Paroles de Français», Nicolas Sarkozy a reconnu la pénibilité du travail des infirmières et a assuré que ce sujet serait discuté avec les syndicats dans le cadre de la réforme de leur statut.

● 2 Février 2010 : Après l'échec des négociations, un protocole d'accord a été signé par un seul syndicat, minoritaire, le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH), tandis que FO, l'UNSA, la CFTC et la CFE-CGC ont rejeté trois des six volets et que la CFDT et la CGT l'ont rejeté en bloc.



● 12 Février 2010 : Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, UNSA, CFTC, CFE-CGC, réunies en intersyndicales, boycottent le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, convoqué en urgence pour émettre un avis indispensable sur le protocole d'accord avant rajout au projet de loi. L'intersyndicale qualifie de provocation et de chantage la décision du gouvernement d'utiliser le projet de loi portant rénovation du dialogue social pour introduire des modifications législatives relatives à la retraite des infirmières.

● 15 Février 2010 : Lors du Sommet social à l'Élysée, Nicolas Sarkozy déclare :

«Les discussions (ndlr : sur les retraites) commenceront début avril en lien avec les travaux du Conseil d'orientation des retraites»

«Nous prendrons tout le temps nécessaire pour dialoguer pour que les positions de chacun soient parfaitement comprises, pour que les Français soient clairement informés des enjeux et des solutions»

● 23 Février 2010 : Le Conseil des Ministres, à la veille des élections régionales, adopte une Lettre Rectificative pour introduire des dispositions législatives relatives à la retraites des infirmières. Il profite ainsi d'une réforme statutaire pour amorcer sa réforme des retraites, en rendant ainsi applicable une disposition d'un protocole d'accord, largement dénoncé par les partenaires sociaux.

● 24 Février 2010 : Marisol Touraine, députée du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, lors de la Commission des Affaires Sociales déclare : *«Pourquoi une telle précipitation, alors que ce projet de loi est sur le bureau de l'Assemblée depuis près d'un an, que la question de la pénibilité doit faire l'objet de discussions paritaires, et que cette disposition aurait pu être débattue dans le cadre de la réforme des retraites annoncée pour l'automne prochain ? (...) Nous ne pouvons dans de telles conditions que nous interroger sur le crédit à accorder aux déclarations du Président de la République sur la future réforme des retraites, par lesquelles il récusait tout passage en force.»*



Lors de cette séance, la Commission rejette l'amendement du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen supprimant l'article 30 (article du protocole dénoncé)

● 24 Mars 2010 : Nicolas Sarkozy déclare à la sortie du Conseil des Ministres, après le remaniement ministériel :

«Mes chers compatriotes, je connais votre inquiétude sur l'avenir de nos retraites. Et je sais la sensibilité du sujet, mais mon devoir de chef de l'Etat est de garantir que nos retraites, vos retraites, seront financées. Je ne passerai pas en force. Le temps qu'il faut sera donné à la discussion avec les partenaires sociaux»

● 26 Mars 2010 : Communiqué du du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen

«Les députés socialistes, radicaux et citoyens ont déposé 5 500 amendements sur le projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique et dans lequel a été introduit subrepticement un changement du régime de retraite des infirmières.

Nous voulons ainsi dénoncer le double discours de Nicolas Sarkozy sur la réforme des retraites. D'un côté il affirme ne pas vouloir « passer en force ». De l'autre son gouvernement impose en moins de deux mois la modification d'un régime de retraite dans le secteur hospitalier alors même que les infirmières et leurs organisations syndicales l'ont massivement rejetée.

La méthode est inacceptable. Elle contredit l'engagement du président de la République de réaliser une réforme équitale et POUR TOUS. Les infirmières sont sommées de choisir entre la non revalorisation de leur salaire et le recul de l'âge de départ à la retraite sans connaître les nouvelles règles qui s'imposeront à tous.



Plus grave encore, à aucun moment n'a été négociée la pénibilité d'une profession, pourtant reconnue par Nicolas Sarkozy lui-même lors de sa rencontre avec les Français sur TF1.

Enfin comment admettre que le gouvernement viole les principes du dialogue social qu'il a lui-même institué en transformant un accord ultra-minoritaire en projet de loi.

Notre bataille parlementaire n'a d'autre but que d'obliger le président de la République et le gouvernement à tenir leur parole et à respecter les règles du jeu de la réforme des retraites sur lesquelles ils se sont solennellement engagés.»

- 30 Mars 2010 : Examen du projet de loi en séance publique
Manifestation des infirmières organisée notamment par l'intersyndicale